



**Commune de Paudex**  
Municipalité et Conseil communal

**PUBLICATION**

Conformément aux articles 107 et ss de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Paudex porte à la connaissance des électrices et électeurs que, lors de sa séance du 24 mars 2014, le Conseil communal a adopté:

- 1. Le préavis 01 - 2014: Règlement du port de Paudex et son annexe relative aux tarifs de location.**

Cet objet étant soumis à l'approbation cantonale, le délai référendaire de 20 jours partira dès la publication de la décision d'approbation cantonale dans la feuille des avis officiels (article 107 al.3.LEDP). Cet objet peut être consulté au greffe municipal.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic

La Secrétaire municipale

  
Serge Reichen



  
Ariane Bonard

Paudex, le 25 mars 2014